

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

Délibération n°2025.12.209

Partenariat entre la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) uest-angoumois et GrandAngoulême dans le cadre du dispositif panier jeunes pousses et du programme d'éducation thérapeutique des patientes "diabète gestationnel et santé environnementale"

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

Excusé(s): Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.12.209**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) OUEST-ANGOUMOIS ET GRANDANGOULEME DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PANIER JEUNES POUSSES ET DU PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DES PATIENTES "DIABETE GESTATIONNEL ET SANTE ENVIRONNEMENTALE"

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Enjeux : [10703 -1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge (Accès aux soins, offre de soins, santé-environnement, sécurité sanitaire et soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes)

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

Dans le cadre des actions de prévention en matière de santé, GrandAngoulême a lancé depuis juin 2024 le dispositif « Panier Jeunes Pousses ». Ce dispositif consiste à permettre l'accès aux femmes enceintes habitant sur GrandAngoulême de paniers de légumes cultivés en agriculture biologique, associés à des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la cuisine. En 1 an, 250 familles ont été accompagnées dans ce dispositif et plus de 3 800 paniers ont été livrés.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Ouest-Angoumois, association loi 1901, a été créée à l'initiative de professionnels de santé libéraux en 2022 et regroupe 22 communes, dont 11 sur GrandAngoulême.

Les CPTS ont 4 missions obligatoires et 2 optionnelles dont la prévention et le parcours des patients. Une des actions de la CPTS Ouest-Angoumois est le déploiement d'un programme d'éducation thérapeutique des patientes autour du diabète gestationnel, porté par l'interCPTS, animé par les professionnels du territoire de la CPTS Ouest-Angoumois et financé par l'agence régionale de santé (ARS).

Les femmes enceintes correspondent au public visé par ces 2 dispositifs.

L'une des 6 thématiques proposées dans le programme d'éducation thérapeutique des patientes (ETP) "Diabète Gestationnel" porté par la CPTS Ouest-Angoumois est la sensibilisation à la nutrition et comment adapter l'alimentation dans le cadre d'un diabète gestationnel.

La distribution hebdomadaire de paniers de légumes bio pendant environ 4 mois, 5 ou 7 mois en fonction des ressources du foyer, proposée dans le cadre du dispositif Panier Jeunes Pousses, permet d'assurer en partie une alimentation saine pour la bénéficiaire et sa famille. La participation à l'atelier cuisine offre notamment la possibilité de découvrir les légumes du panier et d'apprendre ou de ré-apprendre à les cuisiner selon des recettes faciles et originales.

Afin de créer un parcours complémentaire entre les deux dispositifs pour ce public cible, il est proposé d'établir une convention de partenariat. Ainsi, GrandAngoulême s'engage à intégrer les femmes enceintes bénéficiaires du dispositif ETP diabète gestationnel et le coparent, dans le dispositif Panier Jeunes Pousses. De son côté, la CPTS Ouest-Angoumois proposera aux bénéficiaires de ce dispositif d'intégrer le dispositif Panier Jeunes Pousses.

Le volume maximum attendu est de 40 participants au programme ETP diabète gestationnel par an.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre GrandAngoulême et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Ouest-Angoumois dans le cadre du dispositif Panier jeunes Pousses et du programme d'éducation thérapeutique des patientes Diabète gestationnel et santé environnementale.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention de partenariat et tout document relatif à ce partenariat.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---



CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE GRANDANGOULÈME ET LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE
DE SANTE OUEST-ANGOUMOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PANIER JEUNES
POUSSES » ET DU PROGRAMME D'EDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTES
« DIABÈTE GESTATIONEL ET SANTE ENVIRONNEMENTALE »

Entre les soussignés :

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Ouest-Angoumois – située Allée Simone Veil, 16730 LINARS, représentée par sa Présidente Gwenola GRIFFON,
Ci-après dénommée « **la CPTS Ouest Angoumois**»

Et

La Communauté d'agglomération de GRANDANGOULEME, située au 25 boulevard Besson Bey – 16023 ANGOULEME cedex, représentée par son Président Monsieur Xavier BONNEFONT ou son représentant, autorisé par délibération n°2025.12.XX du conseil communautaire du 18 décembre 2025,
Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »

Etant préalablement énoncé que :

Dans le cadre des actions de prévention développées par **GrandAngoulême**, la mission Santé mène depuis juin 2024 un projet de sensibilisation dénommé « Panier Jeunes Pousses ». Ce dispositif consiste à permettre l'accès aux femmes enceintes habitant sur GrandAngoulême de paniers de légumes cultivés en Agriculture Biologique, associés à des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la cuisine. En 1 an, 250 familles ont été accompagnées dans ce dispositif et plus de 3 800 paniers ont été livrés.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé **Ouest-Angoumois**, association Loi 1901, a été créée à l'initiative de professionnels de santé libéraux en 2022 et regroupe 22 communes, dont 11 sur GrandAngoulême.

La CPTS a pour rôle de rassembler et coordonner tous les acteurs d'un même territoire gravitant autour du patient, avec un projet de santé commun.

Elle peut associer divers partenaires : structures médico-sociales, EHPAD, établissements hospitaliers, mairies, communauté de communes.

Les CPTS ont 4 missions obligatoires et 2 optionnelles dont la prévention et le parcours des patients. Une des actions de la CPTS Ouest-Angoumois est le déploiement d'un programme d'éducation thérapeutique des patientes autour du diabète gestationnel, porté par l'interCPTS, animé par les professionnels du territoire de la CPTS Ouest-Angoumois et financé par l'ARS.

Les patientes sont orientées à ce jour par les maternités du Centre Hospitalier d'Angoulême et du Centre Clinical. Le programme comprend :

- un bilan éducatif partagé
- une proposition de 6 ateliers au choix, co-animés par des professionnels hospitaliers et libéraux, dont 3 doivent être suivis :
 - Déconstruire les idées reçues
 - Gérer les émotions
 - Bouger pendant la grossesse
 - Bien manger avec mon diabète gestationnel
 - L'insuline : comment ça se prend et comment ça marche ?
 - Atelier santé environnementale (atelier « nesting »)
- un bilan final.

Les femmes enceintes correspondent au public visé par ces 2 dispositifs.

L'une des 6 thématiques proposées dans le programme ETP Diabète Gestationnel porté par la CPTS Ouest-Angoumois est la sensibilisation à la nutrition et comment adapter l'alimentation dans le cadre d'un diabète gestationnel.

La distribution hebdomadaire de paniers de légumes bio pendant environ 4 mois, 5 ou 7 mois en fonction des ressources du foyer, proposée dans le cadre du dispositif Panier Jeunes Pousses, permet d'assurer en partie une alimentation saine pour la bénéficiaire et sa famille. La participation à l'atelier cuisine permet notamment de découvrir les légumes du panier et d'apprendre ou de réapprendre à les cuisiner selon des recettes faciles et originales.

Afin d'assurer une continuité aux bénéficiaires du programme d'ETP Diabète Gestationnel résidants sur le territoire du Grand Angoulême et les objectifs partagés, il est proposé d'associer les 2 dispositifs dans le cadre de la présente convention de partenariat.

ARTICLE 1 – OBJET

Par la présente convention, GrandAngoulême s'engage à intégrer les femmes enceintes bénéficiaires du dispositif ETP diabète gestationnel et le coparent, dans le dispositif Panier Jeunes Pousses, afin de leur proposer :

- de **12 à 28** paniers hebdomadaires de légumes bios (poids moyens de 5 à 6 kg) distribués par les maraîchers sur l'un des 6 points de livraison prédéfinis (12 paniers quelles que soient les ressources du foyer, 20 paniers si le quotient familial du foyer est compris entre 900 et 1 800 € et 28 paniers si le quotient familial est inférieur à 900 €) ;
- **1 atelier cuisine** d'une durée de 2 heures 30 assuré par un prestataire ;
- **1 atelier de sensibilisation à la santé environnementale** à destination des femmes enceintes, assuré par la maternité du centre hospitalier ou par la maternité du centre clinical dans le cadre de convention de partenariat établie entre GrandAngoulême et ces établissements.

La participation à ces ateliers obligatoires pour les bénéficiaires Panier Jeunes Pousses, pour bénéficier des paniers hebdomadaires, sera facultative pour les bénéficiaires du programme ETP Diabète Gestationnel, afin d'éviter toute redondance entre les modules de formation proposés dans les 2 dispositifs. Ces 2 types d'ateliers seront néanmoins proposés par GrandAngoulême aux bénéficiaires orientés par la CPTS dans le cadre du programme ETP Diabète Gestationnel.

ARTICLE 2 - MODALITES

La présente convention encadre l'intégration des femmes enceintes bénéficiaires du dispositif ETP diabète gestationnel et le coparent, dans le dispositif Panier Jeunes Pousses.

La CPTS Ouest-Angoumois proposera aux bénéficiaires de ce dispositif d'intégrer gratuitement le dispositif Panier Jeunes Pousses.

Le volume maximum attendu est de 40 participants au programme ETP diabète gestationnel par an.

La CPTS Ouest-Angoumois transmettra à l'adresse panierjeunespousses@grandangouleme.fr l'ordonnance d'inscription dans le dispositif en précisant l'orientation dans le cadre de la présente convention.

La CPTS sera en copie des échanges entre GrandAngoulême et la bénéficiaire orientée par la CPTS, afin de pouvoir être informée du suivi.

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de **1 an à compter de la date de signature**.

Elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant chaque date anniversaire.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

Le dispositif Panier Jeunes Pousses porté par GrandAngoulême est entièrement gratuit pour les femmes enceintes de GrandAngoulême. L'inscription des personnes suivies dans le cadre du programme ETP diabète gestationnel dans ce dispositif ne déroge pas à cette modalité du dispositif.

Par conséquent, **il n'y aura pas de flux financiers entre GrandAngoulême et la CPTS Ouest-Angoumois**.

ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE

Toute publicité ou communication impliquant l'utilisation de nom ou de l'image de la CPTS Ouest-Angoumois ou de GrandAngoulême devra être soumise préalablement à celui-ci par accord écrit.

ARTICLE 6 - CLAUSE RESOLUTOIRE

Toutes les conditions du présent règlement de coopération sont de rigueur.

A défaut par GrandAngoulême ou par la CPTS Ouest-Angoumois d'exécuter une seule d'entre elles, la résiliation de la présente convention, sera encourue de plein droit, un mois après une mise en demeure d'exécuter restée sans effet et annonçant la volonté de GrandAngoulême d'user du bénéfice de la présente clause, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire.

ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, chacune des parties élit domicile en sa demeure sus-indiquée.

Convention établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Angoulême, le **XXXXX** 2025

Pour la CPTS Ouest-Angoumois

La Présidente
Gwenola GRIFFON

Pour GrandAngoulême

Le Président
Xavier BONNEFONT